



## LISTE DE CONTRÔLE DU TRAVAIL SAISONNIER ÉQUITABLE:

- 1  Savez-vous qui est votre employeur et s'il vous emploie légalement?
- 2  Avez-vous reçu un contrat écrit?
- 3  Savez-vous combien vous devriez gagner pour une heure de travail?
- 4  Savez-vous que vous avez droit à des congés payés?
- 5  Vos heures de travail sont-elles enregistrées par l'employeur?
- 6  Travaillez-vous le bon nombre d'heures (légalement autorisé)?
- 7  Avez-vous suffisamment de temps de repos durant votre journée de travail?
- 8  Si vous payez pour votre logement, vos transports et votre assurance médicale – les montants sont-ils légalement corrects?
- 9  Vos conditions de vie sont-elles décentes?
- 10  Existe-t-il des mesures de protection sur votre lieu de travail?
- 11  Conservez-vous les documents reçus de votre employeur et enregistrez-vous les accords (verbaux) conclus entre vous?
- 12  Savez-vous à qui demander de l'aide lorsque vous rencontrez des problèmes au travail, et comment contacter les syndicats?



[www.ela.europa.eu](http://www.ela.europa.eu)



# DES DROITS POUR TOUTES LES SAISONS

Votre guide  
pour un travail  
saisonnier  
équitable

#Rights4AllSeasons

**ELA**   
AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL

# DROITS DES TRAVAILLEURS



## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

En tant que citoyen de l'UE, vous avez le droit de chercher un emploi – y compris un emploi saisonnier – dans un autre pays de l'UE. Vous devez être employé aux **mêmes conditions que les ressortissants** du pays d'accueil de l'UE, et vous avez le droit de recevoir la **même assistance** de la part des offices nationaux de l'emploi. Les travailleurs saisonniers ont également accès au **même niveau de protection sociale** que les autres personnes assurées dans ce pays.



## TRAVAIL DÉCLARÉ

Assurez-vous d'être **employé légalement** en tant que travailleur saisonnier afin de bénéficier des **mêmes droits et de la même protection sociale que les ressortissants de cet État**. Certains pays de l'UE proposent des formes spécifiques d'emploi pour les travailleurs saisonniers. Des informations sur les contrats d'emploi dans chaque pays de l'UE sont disponibles à l'adresse <https://ec.europa.eu/eures/main>



## TRAVAILLEURS SAISONNIERS DÉTACHÉS

Si vous êtes détaché pour travailler dans un autre pays de l'UE, les conditions générales d'emploi du pays d'accueil s'appliquent à vous. Elles comprennent la **rémunération (salaire et autres avantages), les périodes maximales de travail, les périodes minimales de repos, les conditions relatives au logement, ainsi que les mesures en matière de santé, de sécurité et d'hygiène** au travail.

Vous êtes également considéré comme un travailleur détaché si une **agence de travail temporaire** d'un pays de l'UE vous emploie pour travailler dans un autre État membre de l'UE.

Consultez le **site web national de votre pays d'accueil** pour connaître les **conditions générales de travail applicables aux travailleurs détachés** ainsi que les informations de contact des autorités locales: [https://europa.eu/your-europe/citizens/work/work-abroad/posted-workers/index\\_fr.htm](https://europa.eu/your-europe/citizens/work/work-abroad/posted-workers/index_fr.htm)



## CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

En tant que travailleur saisonnier, vous bénéficiez des **mêmes droits et de la même protection en termes de sécurité et de santé au travail** que les autres travailleurs du pays d'emploi de l'UE.

Le **logement et le transport** des travailleurs saisonniers doivent répondre aux **normes en matière de santé et de sécurité** en vigueur dans le pays de l'UE concerné, y compris la distanciation sociale et les mesures de santé et de sécurité mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.



## SÉCURITÉ SOCIALE

En tant que travailleur, vous êtes soumis à la **législation en matière de sécurité sociale** de l'État où vous êtes employé, même si vous vivez dans un autre pays de l'UE. Vous devez accéder à la **protection sociale** au même titre que les autres personnes assurées dans cet État.

Si vous êtes un **travailleur saisonnier détaché**, vous êtes soumis à la **législation en matière de sécurité sociale** de votre **État de détachement**. Vous devez être en possession d'un **document portable A1** émis par cet État. Il confirme que vous n'avez aucune obligation de payer des contributions dans le pays d'emploi de l'UE.

Pour en savoir plus sur votre couverture sociale lorsque vous êtes détaché dans un autre État membre: [https://europa.eu/youreurope/citizens/work/unemployment-and-benefits/country-coverage/index\\_fr.htm](https://europa.eu/youreurope/citizens/work/unemployment-and-benefits/country-coverage/index_fr.htm)



## QUESTIONS ET PLAINTES

En cas de problèmes durant la période de votre emploi et si vous avez l'impression que l'employeur ne respecte pas les règles, vous pouvez **contacter l'institution nationale compétente** ainsi que les **syndicats**: [https://europa.eu/your-europe/citizens/work/work-abroad/cross-border-commuter/index\\_fr.htm](https://europa.eu/your-europe/citizens/work/work-abroad/cross-border-commuter/index_fr.htm)



## PLUS D'INFORMATIONS

Le portail EURES sur la mobilité de l'emploi (<https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage>) fournit des informations pratiques, juridiques et administratives détaillées sur les conditions de vie et de travail dans tous les pays de l'UE. La base de données «Conditions de vie et de travail» contient des détails sur des questions importantes telles que la recherche d'un logement, la fiscalité, etc. Les sites web nationaux EURES fournissent des **informations utiles sur les conditions de vie et de travail en vigueur pour les travailleurs saisonniers**.



## Votre guide pour un travail saisonnier équitable

Vous êtes un **travailleur saisonnier** si vous occupez un emploi temporaire durant certaines périodes de l'année.

Vous êtes un **travailleur saisonnier mobile** si vous vous rendez **dans un pays de l'UE** autre que votre **lieu de résidence principale** pour effectuer ce travail.

Les droits présentés dans cette brochure concernent les citoyens de l'UE ou les non ressortissants de l'UE qui résident légalement dans un pays de l'UE.